

Le règlement intérieur du petit kop du Castres Olympique

Horaires

- L'accueil et la prise en charge des enfants se fera 30 minutes avant le coup d'envoi. Le parent accompagnera son (ses) enfant(s) jusqu'à l'algéco positionné entre la tribune Sud et la tribune Rui.
- Après match, les parents devront venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les 15 minutes qui suivent le coup de sifflet final.

Organisation générale

- Les enfants seront pris en charge par une équipe d'accompagnateurs, éducateurs à l'école de rugby ou professionnels de l'encadrement, suivant la législation en vigueur.
- Un tour de cou leur sera prêté avec leur nom et le nom/Numéro de téléphone de l'adulte responsable

Interdiction

- De circuler sans accompagnateurs dans l'enceinte du stade
- De partir avant l'heure prévue
- De dégrader les locaux et le matériel mis à disposition
- D'envahir le terrain sans autorisation de l'accompagnateur

Droits d'image

Nous vous informons que lors des animations du Petit kop du Castres Olympique, des photos des enfants peuvent être prises. Chaque parent ou responsable légal donne son autorisation par la signature de ce document pour une diffusion publique de ces photos sur le site internet, les réseaux sociaux ou autres supports de communication du club.

- En cas de non respect du règlement, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'au renvoi du membre selon la gravité de la faute commise.
- Il est fortement déconseillé de prendre des objets de valeurs tels que bijoux, téléphones portables, MP3 etc... L'organisation du Petit kop ne pourra être portée responsable d'une perte, détérioration ou du vol de ces biens.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) Responsable légal de
l'enfant.....

- Atteste avoir pris connaissance avec mon enfant du règlement intérieur et des conditions générales d'accueil et de fonctionnement du petit kop et autorise mon enfant à participer aux activités organisées dans le cadre de cette opération

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant